

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019 à 19h, au Centre de loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

LOT # 6 277 855
63, CHEMIN DES ÉTANGS
BERTHIER-SUR-MER, QC
GOR 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME PRÉCISANT LA SUPERFICIE DES TERRAINS

- ARTICLE 6.1.2 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #266: LA PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE D'UN TERRAIN NON DESSERVIS ET SITUÉ À MOINS DE 100 M D'UN COURS D'EAU DOIT ÊTRE DE 75 M, POUR CE DOSSIER, LA PROFONDEUR EST DE 60 M.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 18^{ième} jour de novembre deux mille dix-neuf.



Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil entre dix-sept heures et dix-huit heures de l'après-midi, le dix-huitième jour de novembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de novembre deux mille dix-neuf.



Signé :
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

